



## PROGRAMME DE L'ACCOMPAGNEMENT FRANCE VAE

### Modalités d'organisation :

Durée : L'accompagnement se déroulera en 30H maximum

Délai d'inscription : Recevabilité et accord de financement

Prérequis : le consentement et la motivation du candidat

Admission : Entretien personnel

**Lieu de la prestation :** VAE CLÉS-EN-MAIN - 440 Clos de la Courtine - 93160 Noisy-le-Grand

### Public éligible :

Notre programme d'accompagnement VAE s'adresse spécifiquement aux candidats visant une certification dans les domaines du sanitaire et social. Vous pouvez prétendre à un accompagnement pour l'obtention de l'une des 26 certifications disponibles via le portail numérique France VAE. Ces certifications couvrent des diplômes tels que :

Diplôme d'État Aide-soignant (DEAS)	CAFERUIS	Titre professionnelle Employé familial (EF) (ASMS)
Diplôme d'État Auxiliaire de puériculture (DEAP)	Diplôme d'État Accompagnant éducatif et social	Titre professionnel Assistant de vie aux familles (ADVF)
Bac Professionnel ASSP	Diplôme d'État Assistant de service social (DEASS)	Titre professionnel Conseiller en insertion professionnelle (CIP)
Bac Pro (SPAT)	DECESF	Titre professionnel Responsable Coordonnateur Services Au Domicile (RCSAD)
BTS Économie sociale et familiale (ESF)	Diplôme d'État Éducateur jeunes enfants (DEEJE)	Titre professionnel Secrétaire assistant médico-social (SAMS)
BUT Carrières sociales	Diplôme d'État Éducateur spécialisé (DEES)	
CAP Accompagnant éducatif petite enfance (AEPE)	Diplôme d'État Moniteur éducateur (DEME)	
CAP Agricole (SPVER)	DETISF	
	ADVD	
	Titre Assistant maternel / garde d'enfants	

**Le présentiel ne peut pas être proposé aux personnes à mobilité réduite (bâtiment non-conforme)**

### Rôle de l'architecte de parcours

En tant qu'architecte de parcours, notre rôle est de vous accompagner tout au long de votre démarche de VAE. Nous co-construisons avec vous un parcours personnalisé, visant à sécuriser l'atteinte de vos objectifs professionnels. Cela comprend :

- Une évaluation de la faisabilité de votre projet
- L'élaboration d'un plan d'accompagnement sur mesure
- La coordination de vos démarches administratives et de validation
- Un soutien méthodologique pour la rédaction de votre dossier
- La préparation à votre passage devant le jury

### Programme d'accompagnement « FRANCE VAE »

- Étude de faisabilité et suivi administratif : 200€ (inclus dans l'accompagnement)
- Accompagnement individuel : jusqu'à 30 heures à 70€/heure
- Entretien post-jury : 100€ pour un entretien de suivi après les résultats du jury

\*Le coût total du parcours est plafonné à 3500€, conformément aux règles de financement en vigueur.

### Étude de faisabilité

En tant qu'architecte de parcours, notre rôle est de vous accompagner à chaque étape de votre démarche de VAE, y compris dans la rédaction du dossier de faisabilité. Ce document essentiel est élaboré en tenant compte de votre parcours, de vos expériences et des éléments que vous nous aurez transmis lors de nos échanges.

Lors du premier entretien, nous procédons à une évaluation approfondie de votre projet professionnel en vérifiant l'adéquation entre celui-ci et la certification visée.

Nous analysons les écarts entre vos expériences et les compétences exigées pour la certification ciblée, ce qui nous permet de co-construire un parcours d'accompagnement adapté à vos besoins. Le dossier de faisabilité est ensuite documenté précisément, incluant notre avis sur la faisabilité de votre parcours ainsi que les pièces justificatives nécessaires (identité, diplômes, etc.). Une fois complété, ce dossier est transmis via le téléservice France VAE au certificateur compétent pour validation.

Tout au long de cette démarche, nous vous guidons pour assurer que chaque étape est bien couverte, vous permettant ainsi d'avancer sereinement vers la certification de vos acquis.

### **Contenu et déroulé de l'accompagnement individuel**

#### **Étape 1 :**

Rappel de la procédure de Validation des Acquis de l'Expérience. Ce temps réalisé au début du premier entretien permet de recadrer les objectifs de l'accompagnement, de la progression à suivre au cours des différents entretiens, du rôle de l'accompagnateur en tant qu'architecte de parcours et de ses responsabilités.

#### **Étape 2 :**

Travail sur le parcours du bénéficiaire et ciblage des expériences à exploiter en correspondance avec le référentiel du diplôme identifié. Nous analysons le diplôme ou titre ciblé pour comprendre précisément les attentes, compétences et niveaux exigés. Un rapprochement est fait entre les acquis de l'expérience du bénéficiaire et les exigences du diplôme/titre. Un plan de travail pédagogique est établi pour guider la rédaction.

#### **Étape 3 :**

Le conseiller aide le bénéficiaire dans l'appropriation du Livret 2 (ou dossier de preuves) et des notions fondamentales de la VAE (compétences, connaissances, aptitudes, preuves).

Le bénéficiaire commence sa rédaction après avoir défini avec l'accompagnateur les preuves à détailler et exploiter.

L'accompagnateur aide dans le travail de rédaction en présentant les fiches organisations, les fiches emploi et les fiches activités. Plusieurs méthodes sont proposées pour aider le bénéficiaire à choisir la plus appropriée à sa situation et fonction.

L'accompagnateur vérifie la compréhension du bénéficiaire de la « philosophie » de la VAE et de l'acquisition du mécanisme de présentation des preuves.

Si nécessaire, l'accompagnateur amène le bénéficiaire à repréciser, approfondir ou expliciter certains points. Cet échange permet au bénéficiaire de devenir autonome dans sa rédaction et la valorisation de ses acquis.

Enfin, l'accompagnateur effectue une lecture complète du livret, propose des améliorations, et évalue l'adéquation du livret aux exigences du diplôme ciblé.

#### **Étape 4 : Préparation à l'entretien oral (Dernier entretien)**

L'objectif est de permettre au candidat de :

- Prendre connaissance du rôle du jury
- Savoir ce qu'il faut faire et éviter lors de l'entretien
- Identifier les points forts et les faiblesses de son dossier
- Se préparer à l'entretien via un « jeu de rôle » avec l'accompagnateur (mises en situation et débriefing).

**Étape 5 :** Un entretien post-jury peut compléter l'accompagnement VAE. L'objectif est de vous aider à déterminer le parcours complémentaire pour acquérir les unités manquantes en cas de validation partielle.

- Dispositif de suivi de l'exécution et évaluation des résultats de la formation :
- Feuille de présence
- Livret 2
- Formulaire d'évaluation de la satisfaction à terme

VAE CLÉS-EN-MAIN - 440 Clos de la Courtine C46 - 93160 Noisy-le-Grand

☎ 06.23.78.27.84 - ✉ [vaeclesenmain@gmail.com](mailto:vaeclesenmain@gmail.com)

Nicolas TOLLAR - Entrepreneur individuel - SIRET : 53007583700027

Enregistrée sous le numéro 11930729593 \*(ne vaut pas agrément de l'État)